



**PROCES-VERBAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU**  
**11 DECEMBRE 2014**

---

**Présidence** : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

**Présents** : **67 citoyennes et citoyens**

**Se sont excusés** : **Mme Pierrette Baur**  
**Mme et M. Stéphanie et Vincent Baur**  
**Mme et M. Martine et Jean-Marc Hayoz**  
**Mme Jacqueline Perler**  
**Mme Mirella Clerc**  
**Mme Sylviane Tinguely**  
**Mme Christine Dousse**  
**Mme Fabienne Aebischer**  
**Mme Caroline Masotti**

**Scrutateurs** : **Monsieur Nicolas Bourguet**  
**Monsieur Julien Schafer**

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents et les remercie de consacrer leur soirée à la présentation des budgets 2015. Il salue particulièrement celles et ceux pour qui c'est la première assemblée communale.

Il relève la présente de Mme la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny et de M. le Conseiller de Paroisse Eric Masotti.

M. Steiner informe de la présence de Mme Caroline Wiman Gilardi, avocate et conseillère juridique auprès du Service des communes. Mme Wiman Gilardi n'a jamais eu l'occasion de suivre une assemblée communale en direct, car elle est domiciliée dans une commune ayant un Conseil général. Auprès du Service des communes, Mme Wiman traite de l'examen des règlements communaux et des statuts des associations intercommunales. Elle prépare la législation en rapport avec les communes et aide ces dernières en la matière. Mme Wiman Gilardi est invitée par le Conseil communal. M. Steiner lui souhaite la bienvenue.

M. Steiner demande aux scrutateurs de ne pas compter Mme Wiman Gilardi au nombre des personnes présentes ni, bien évidemment, lors des votes.

**CONVOCATION** : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

**ENREGISTREMENT** : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18 septembre 2014**

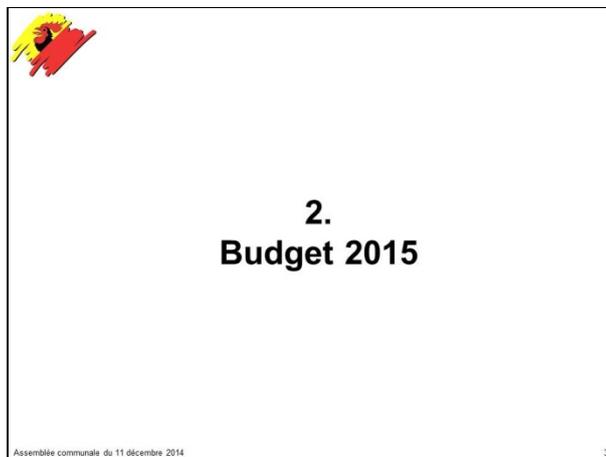


Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18 septembre 2014 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

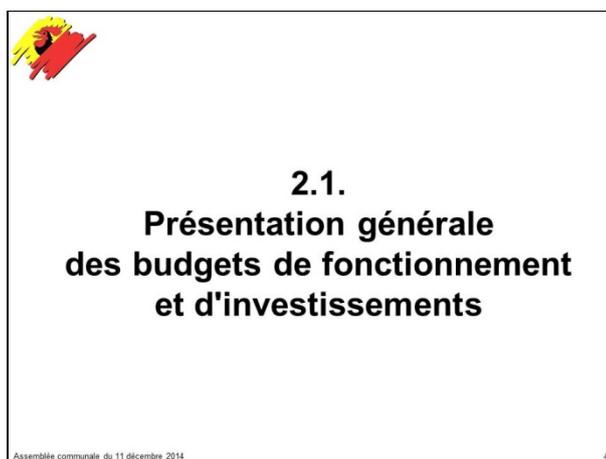
## 2. Budget 2015



### 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

Le budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

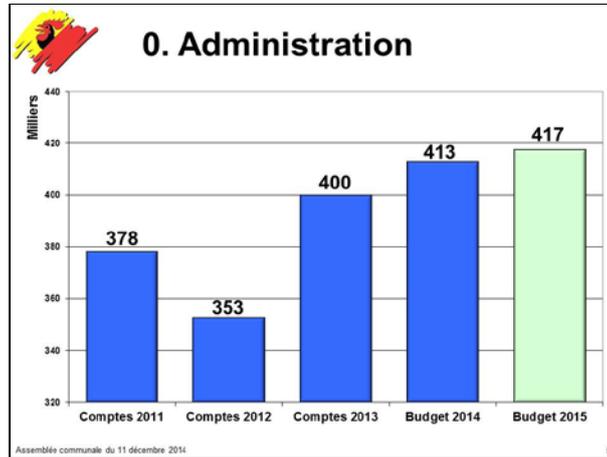


#### Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici le budget de fonctionnement de Treyvaux pour 2015.

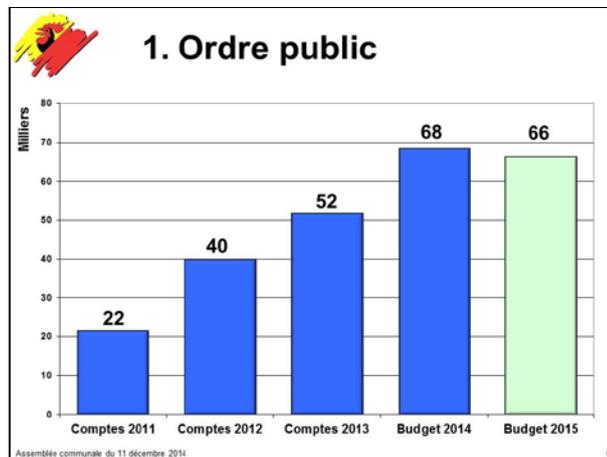
Nous allons parcourir ce budget, chapitre par chapitre, je m'arrêterai sur quelques postes où nous avons cru bon d'apporter quelques explications.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 480'480.00	Fr. 63'050.00	Fr. 417'430.00

**01.300.03 Rémunérations des scrutateurs**  
 Charges : Fr. 4'350.00  
 Augmentation de 2'700 francs due aux élections fédérales.

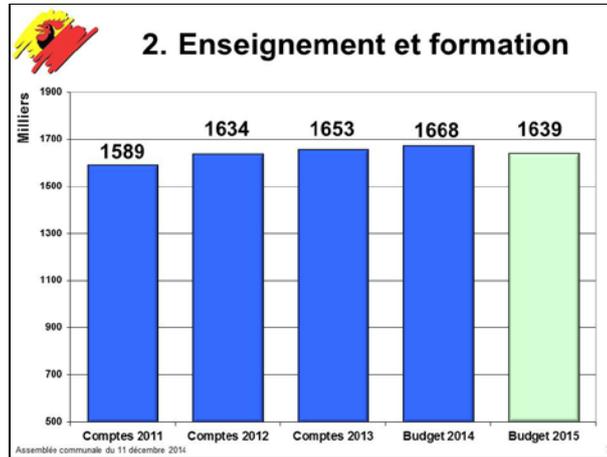
**02.318.00 Assurances diverses, RC, mobilier**  
 Charges : Fr. 3'700.00  
 Ce poste est en diminution mais il n'est pas comparable avec le budget 2014 suite à une nouvelle ventilation avec les postes 29.318.00 et 34.318.00.



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 111'310.00	Fr. 45'000.00	Fr. 66'310.00

**12.351.00 Participation aux frais de justice de paix et tuteur**  
 Charges : Fr. 37'690.00  
 L'augmentation est due au poste supplémentaire (½ poste de curateur et ½ poste au secrétariat).

**14.300.00 Jetons et frais de la Commission du feu**  
 Charges : Fr. 4'500.00  
 Tous les 10 ans, une visite des maisons doit être faite par la Commission.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>2 ENSEIGNEMENT FORMATION</b>	Fr. 1'664'720.00	Fr. 25'840.00	Fr. 1'638'880.00

**21.352.00 Participation au Cercle scolaire primaire**

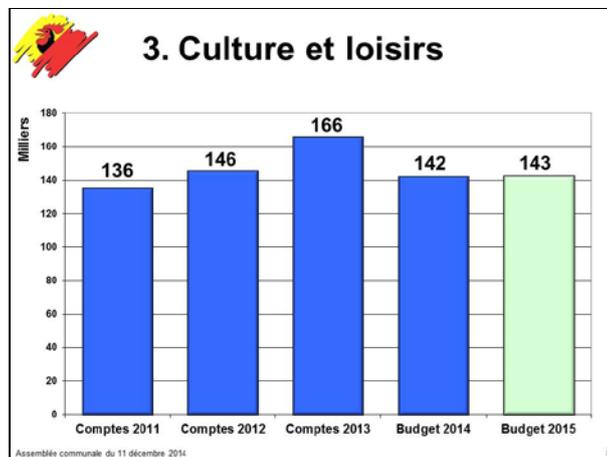
Charges : Fr. 1'500.00

Il n'y a plus qu'un seul enfant, et seulement durant 6 mois, qui fréquentera un autre cercle scolaire.

**21.352.01 Participation à l'école du Cycle d'orientation**

Charges : Fr. 379'800.00

Ce chiffre nous est communiqué par l'Association du CO. Il dépend du nombre d'élèves : 68 pour la rentrée 2014-2015.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>3 CULTURE ET LOISIRS</b>	Fr. 144'890.00	Fr. 1'900.00	Fr. 142'990.00

**30.352.00 Bibliothèque intercommunale**

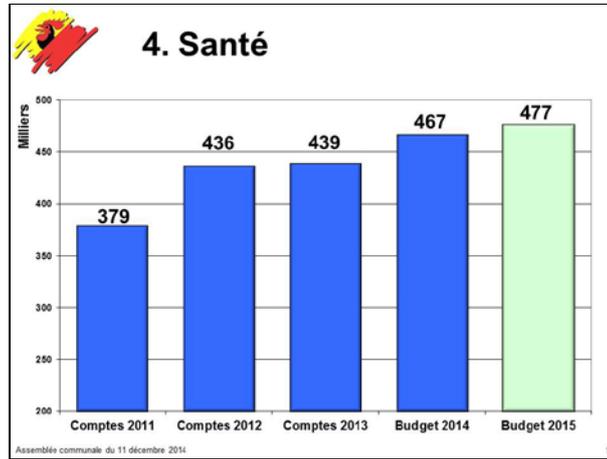
Charges : Fr. 11'010.00

Un montant est prévu pour les 30 ans de la bibliothèque.

**34.314.01 Entretien de la halle de gymnastique**

Charges : Fr. 9'560.00

Ce montant comprend une réparation de la ventilation pour 5'600 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 491'790.00	Fr. 15'000.00	Fr. 476'790.00

**41.352.00 Part. Home médicalisé de la Sarine**

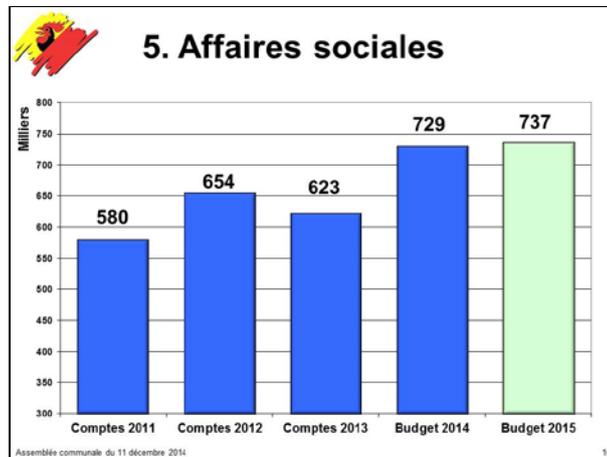
Charges : Fr. 4'750.00

Chiffre communiqué par l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS).

**41.352.01 Part. aux frais financiers des homes**

Charges : Fr. 115'550.00

Ce montant est transmis par la Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 739'450.00	Fr. 2'320.00	Fr. 737'130.00

**54.365.03 Accueil extrafamilial et assistantes parentales**

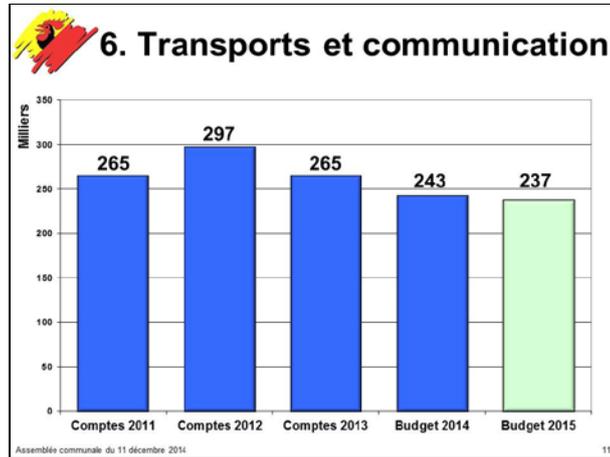
Charges : Fr. 00.00

Aucun montant n'est indiqué ici car l'accueil extrascolaire est prévu pour la rentrée 2016.

**55.351.00 Part. aux institutions spéciales pour personnes handicapées**

Charges : Fr. 342'600.00

Chiffre communiqué par le Service de la prévoyance sociale.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	Fr. 331'960.00	Fr. 94'500.00	Fr. 237'460.00

**62.312.00 Frais d'éclairage public**

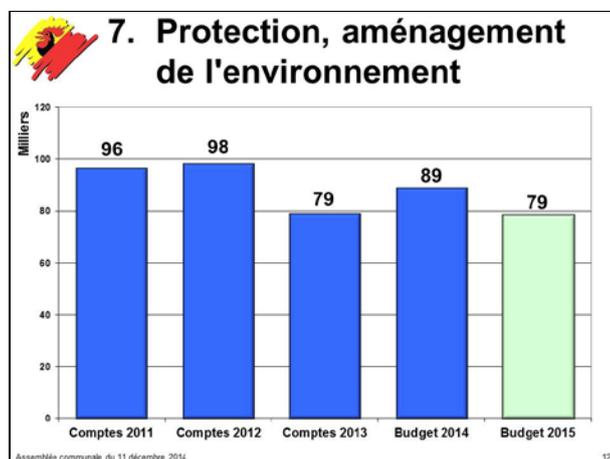
Charges: Fr. 7'000.00

Le tarif de l'électricité augmente de 2 % mais nous avons déjà calculé au fonctionnement avec la diminution de consommation suite à l'assainissement de l'éclairage public. Cet investissement vous sera soumis au point 2.3 de l'assemblée.

**62.490.02 Imputation interne des salaires**

Produits: Fr. 64'000.00

Adaptation des salaires internes pour la conciergerie, le service des eaux, la déchetterie et les travaux au cimetière.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Fr. 456'750.00	Fr. 378'210.00	Fr. 78'540.00

**74.314.00 Frais d'entretien du cimetière**

Charges : Fr. 14'800.00

Ce poste comprend un montant pour les bordures des tombes cinéraires.

Comme vous pouvez le voir sur ces photos, les bordures actuelles des tombes cinéraires sont à fleur de sol. Cela a pour conséquence que les deux sortes de graviers se mélangent et obligent à des travaux réguliers de remise en état.

 **7. Protection, aménagement de l'environnement**

Position 74.314.00: Frais d'entretien du cimetière

Bordures à fleur de sol  
Mélange de gravier  
Travaux réguliers de remise en état



Assemblée communale du 11 décembre 2014 13

Nous vous proposons de poser une bordure surélevée autour des tombes cinéraires. Selon les devis, les coûts de construction de cette bordure s'élèvent à 12'000 francs TTC. Etant donné que le village d'Essert fait Paroisse avec la Commune de Treyvaux, la Commune de Le Mouret participe à hauteur de 1'920 francs à ce projet.

 **7. Protection, aménagement de l'environnement**

Position 74.314.00: Frais d'entretien du cimetière

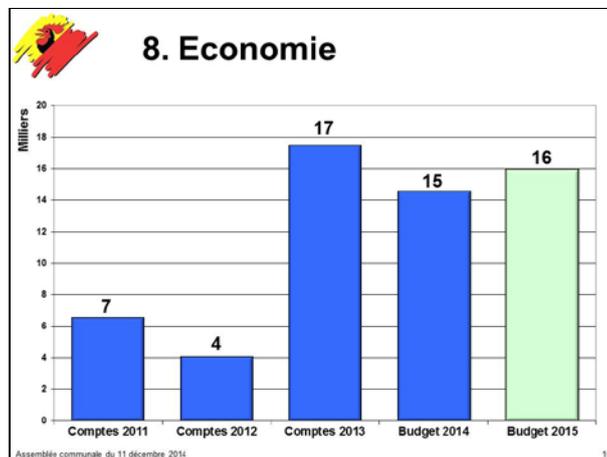
Selon un devis, les coûts de construction de la bordure des tombes cinéraires s'élèvent à 12'000 francs

Participation de Le Mouret: 1920 francs



Assemblée communale du 11 décembre 2014 14

**74.390.02 Imputation interne des salaires**  
Charges : Fr. 6'000.00  
Participation à l'édilité pour ces travaux.

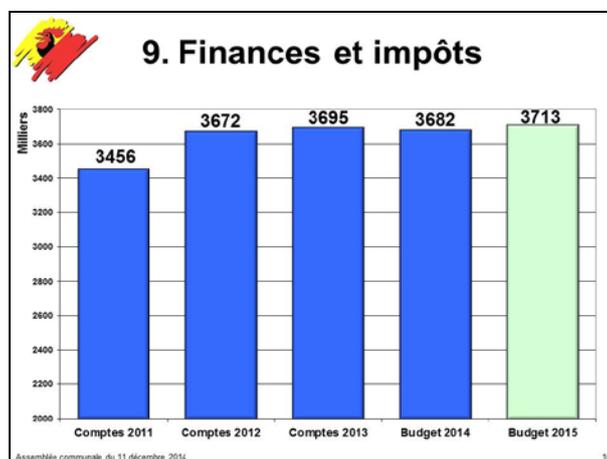


		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Exc. de charges</b>
8	ECONOMIE	Fr. 17'220.00	Fr. 1'240.00	Fr. 15'980.00

**810.314.00 Entretien des routes forestières et chemins pédestres**

Charges : Fr. 3'100.00

En plus de l'entretien courant, nous aurons, suite aux intempéries de l'été 2014, un entretien plus important sur le chemin pédestre de la Combert.



		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Exc. de charges</b>
9	FINANCES ET IMPOTS	Fr. 452'970.00	Fr. 4'165'860.00	Fr.- 3'712'890.00

**90.400.04 Impôts sur les prestations en capital**

Produits : Fr. 85'000.00

Nous avons tenu compte des moyennes des années 2012 à 2014.

**99.451.02 Recettes extraordinaires 2 ans d'école enfantine – sans affectation**

Produits : Fr. 0.00

Dans les produits ne figure plus aucun montant aujourd'hui. La dernière tranche a été encaissée en 2014.

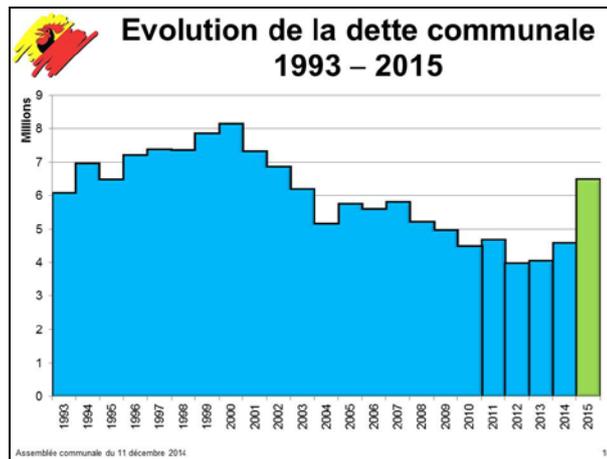
### Budget de fonctionnement

Total des charges	Fr. 4'891'540
Total des produits	<u>Fr. 4'792'920</u>
Excédent de charges	Fr. 98'620

Assemblée communale du 11 décembre 2014

		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Exc. de charges</b>
TOTALISATION		Fr. 4'891'540.00	Fr. 4'792'920.00	Fr. 98'620.00

Soit 2.06 %



**Budget d'investissements**

Total des charges	Fr. 3'106'580
Total des produits	Fr. 590'360
Excédent de charges	Fr. 2'516'220

Assemblée communale du 11 décembre 2014

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2015

Le budget comprend des reports d'investissement des années précédentes. Les réfections de routes privées et les subventions y relatives. Il comprend aussi les investissements acceptés lors de l'assemblée extraordinaire du 18 septembre 2014.

Les nouveaux investissements sont détaillés au point 2.2. et 2.3 de l'assemblée.

	Charges	Produits	Exc. de charges
TOTALISATION	Fr. 3'106'580.00	Fr. 590'360.00	Fr. 2'516'220.00

Cet excédent comprend donc les nouveaux investissements et les reports des années précédentes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et passe la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Rapport de la commission financière à l'assemblée communale du 11 décembre 2014*

*La commission financière s'est réunie le 19 novembre 2014 pour analyser le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2015. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous jugions nécessaire. Nous avons reçu des réponses claires et précises de notre syndic, M. Steiner, de M. Waeber, responsable des finances et de Mme Aeby, caissière communale.*

*Point 2.1 de l'ordre du jour : Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements*

*Le budget de fonctionnement 2015 présente des charges de CHF 4'891'540 et des revenus de CHF 4'792'920. Le déficit de CHF 98'620 représente 2.06% des revenus totaux. La limite légale maximale de déficit étant de 5%, ce budget est dans la norme.*

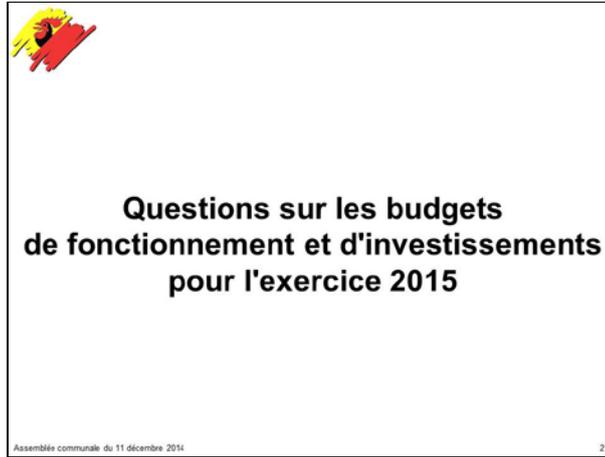
*La commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2015.*

*La commission financière a étudié le budget d'investissements et le financement des projets tels que proposés par le conseil communal aux points 2.2 et 2.3 de l'ordre du jour.*

*Nous tenons également à remercier le conseil communal d'avoir mis plusieurs jours avant l'assemblée communale, pour les points 2.1 à 2.3 et 3 qui vont suivre, des documents à disposition de toutes les citoyennes et citoyens de notre commune, au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour le rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



**Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune**

**Question au sujet du budget d'investissements : aucune**

Il n'y a pas de question, M. Steiner informe l'assemblée que nous voterons ces deux budgets au point 2.4 de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particuliers des investissements et des votes y relatifs.

## 2.2 Investissement Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique



**2.2.**  
**Investissement Place de sport  
La Perrausa et Place de jeux  
de la halle de gymnastique**

- achat d'un tracteur pour le terrain de football et barrières de sécurité
- réaménagement de la place de jeux de la halle de gymnastique et matériel

Assemblée communale du 11 décembre 2014 22

Pour la présentation du point 2.2 Investissement pour la Place de sport La Perrausa et la Place de jeux de la halle de gymnastique, M. Steiner passe la parole à M. Eugène Schwitter, Conseiller communal et responsable du dicastère des écoles.

### Présentation

*Chères Citoyennes et Chers Citoyens,*

*C'est avec un grand plaisir pour moi de pouvoir vous donner ce soir quelques explications concernant le point 2.2. de l'ordre du jour: Investissement Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gym contenant les sujets suivants:*

- *achat d'un tracteur pour le terrain de foot et barrières de sécurité*
- *réaménagement de la place de jeux de la halle de gym et matériel*



**Place de sport La Perrausa et Place  
de jeux de la halle de gymnastique**

**Objectif du projet**

Cet investissement groupé a pour objectif d'améliorer la situation actuelle sur les différents sites attribués aux sports et loisirs

Assemblée communale du 11 décembre 2014 23

*Cet investissement groupé a pour objectif d'améliorer la situation actuelle sur les différents sites attribués aux sports et aux loisirs.*



### Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle gymnastique

#### Sécurité aux abords du terrain principal de football

La route d'accès à la déchetterie longe le terrain principal de football. Cette situation provoque un risque important d'accident.

Pour minimiser les risques, le Football-Club Treyvaux met annuellement en place une barrière provisoire le long du terrain à l'aide de pare-neige en bois.

Avec cet investissement nous souhaitons rendre cette installation définitive et adéquate avec une clôture résistante et adaptée aux besoins.

**Montant de l'investissement: (matériel) 5'000 francs**

*Je vais vous présenter en détails les trois projets partiels pour cet investissement :*

#### **Premier projet partiel : Sécurité aux abords du terrain principal de football**

*La route d'accès à la déchetterie longe le terrain principal de football. Cette situation provoque un risque important d'accident. Pour minimiser les risques, le FC Treyvaux met annuellement en place une barrière provisoire le long du terrain à l'aide de pare-neige en bois.*

*Avec cet investissement nous souhaitons rendre cette installation définitive et adéquate avec une clôture résistante et adaptée aux besoins.*

*La pose du matériel sera faite par l'édilité et différents membres du FC.*

**Montant de l'investissement            5'000 francs**



### Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique

#### Remplacement du tracteur à gazon

Avec l'expérience acquise depuis l'acquisition du tracteur actuel en 2011, nous avons constaté que celui-ci ne correspond pas aux besoins des surfaces à tondre.

Vu cette situation, le Football-Club Treyvaux a effectué, cet été, des recherches et différents tests de nouveaux tracteurs, en vue de remplacer l'actuel.

Partant du principe que la place de sport est un terrain communal, le Conseil communal propose de prendre à sa charge cet investissement.

La société, quant à elle, prend en charge la totalité des heures de travail nécessaires à l'entretien des terrains ainsi que des frais d'entretien du tracteur.

**Montant de l'investissement:            17'000 francs**

Assemblée communale du 11 décembre 2014 25

#### **Deuxième projet partiel : Remplacement du tracteur à gazon**

*Avec l'expérience acquise depuis l'acquisition du tracteur actuel en 2011, nous avons constaté que celui-ci ne correspond pas aux besoins des surfaces à tondre ;*

*Les points suivants étaient constatés:*

- *Sous dimensionnement du tracteur qui provoque une usure rapide de la mécanique.*
- *Le temps de travail est multiplié par trois.*

*Vu cette situation, le FC Treyvaux a effectué, cet été, des recherches et différents tests de nouveaux tracteurs, en vue de remplacer l'actuel.*

*Partant du principe que la place de sport est un terrain communal, le Conseil communal propose de prendre à sa charge cet investissement.*

*La société quant à elle prend en charge la totalité des heures de travail nécessaires à l'entretien des terrains ainsi que des frais d'entretien du tracteur, les assurances et l'essence.*

**Montant de l'investissement : 17'000 francs**

 **Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique**

**Remplacement des engins de l'ancienne place de jeux extérieure**

La commune dispose de trois places de jeux au village.

Celle qui est située devant la halle de gym nécessite une rénovation. Il ne reste actuellement que l'arbre à grimper rotatif, qui doit être, tout comme la balançoire à bascule, démonté pour des raisons de sécurité.

En collaboration avec la commission scolaire et le corps enseignant, un devis a été demandé pour réaménager cet endroit.

De plus, une somme de 3000 francs a été généreusement offerte par la nouvelle société de théâtre « **Du Coq à l'Ane** » dans le but d'améliorer cette place.

**Montant de l'investissement: 15'200 francs**

Assemblée communale du 11 décembre 2014 26

### **Troisième projet partiel: Remplacement des engins de l'ancienne place de jeux extérieure**

*La commune dispose de trois places de jeux au village.*

*Celle située devant la halle de gym nécessite une rénovation. Il ne reste actuellement que l'arbre à grimper rotatif, qui doit être, tout comme la balançoire à bascule, démonté pour des raisons de sécurité.*

*En collaboration avec la commission scolaire et le corps enseignant, un devis a été demandé pour réaménager cet endroit.*

*De plus, la somme de 3000 francs a été généreusement offerte par la nouvelle société de théâtre « **Du Coq à l'Ane** » dans le but d'améliorer cette place.*

**Montant de l'investissement : 15'200 francs**

**Un grand merci à tous les membres de la société de théâtre « Du Coq à l'Ane » qui ont décidé de redistribuer une partie du bénéfice réalisé lors de leur première prestation de ce printemps !**

 **Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique**

**Avant**



**Après**



Assemblée communale du 11 décembre 2014 27

*Voilà - deux exemples de réalisation, à celui s'ajoute les dalles de sécurités en caoutchouc et divers autres éléments.*

 <b>Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique</b>		
Barrières de sécurité pour terrain de football	5'000	
Tracteur à gazon pour terrain de football	17'000	
<b>Sous-total Terrain de football</b>	<b>22'000</b>	<b>22'000</b>
Projet d'école "place de jeux"	17'200	
Don de la troupe de théâtre du Coq à l'Ane	- 2'000	
<b>Total Place de jeux</b>	<b>15'200</b>	<b>15'200</b>
<b>Total</b>		<b>37'200</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014 28

Voilà – le résumé de cet investissement groupé

Lors de l'établissement du budget 2015, le Conseil communal a pris en considération le montant de 2000 francs qui était annoncé par la société de théâtre « Du Coq à l'âne ».

Ce budget a été présenté tel quel et approuvé par la commission financière.

Dès lors, il n'était plus possible de le modifier, mais le montant, qui a déjà été versé à la commune, est bien de 3'000 francs.

**Le Conseil communal, la commission scolaire, le corps enseignant et surtout les enfants remercient chaleureusement tous les membres du «Coq à l'âne» pour ce don destiné à parrainer le projet de la «Place de jeux» de la Grand école.**

 <b>Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique</b>		
Financement		
par un crédit bancaire		<b>Fr. 37'200</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>		
Intérêts	2% Fr. 37'200	Fr. 744
Amortissement	15% Fr. 37'200	Fr. 5'580
<b>Total charges 1<sup>re</sup> année</b>		<b>Fr. 6'324</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014 29

Le financement de cet investissement est assuré par un crédit bancaire de 37'200 francs

Les charges annuelles estimées sont les suivantes:

Je vous remercie pour votre intérêt et votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Schwitter pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Point 2.2 de l'ordre du jour : Investissement Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique*  
*L'investissement global prévu est de CHF 37'200, financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 6'324 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question : aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.

**Place de sport La Perrausa et Place de jeux de la halle de gymnastique**

**Questions et vote**

Financement			
par un crédit bancaire	Fr.		<b>37'200</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 37'200	Fr. 744
Amortissement	15%	Fr. 37'200	Fr. 5'580
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 6'324</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014 31

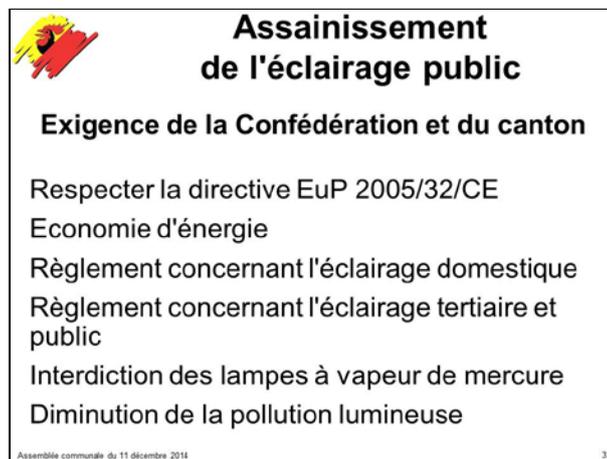
**Vote :** L'investissement pour la Place de sport La Perrausa et la Place de jeux de la halle de gymnastique pour un montant à financer de 37'200 francs est accepté par 66 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.3 Assainissement de l'éclairage public



M. Didier Steiner passe au point 2.3 de l'ordre du jour, assainissement de l'éclairage public et passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-Syndic et responsable du dicastère des routes.



### Présentation

*Afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de protéger l'environnement, l'Union Européenne a émis la directive EuP 2005/32/CE qui marque la fin progressive des produits d'éclairage jugés trop énergivores. Cette directive a abouti, en 2009, à la publication de deux règlements concernant l'éclairage :*

*Un règlement concernant l'éclairage domestique;*

*Un règlement concernant l'éclairage tertiaire et public.*

*La Confédération a repris à son compte ces normes et décidé que leur mise en application devait s'effectuer de façon échelonnée jusqu'en 2017. Ensuite, et comme elles l'avaient fait auparavant pour l'éclairage domestique, les Chambres fédérales ont révisé, en 2011, l'ordonnance pour l'éclairage tertiaire et public. C'est dans ce contexte légal qu'un calendrier a été établi visant l'interdiction de certains composants. Pour l'éclairage public, la vente et l'importation des lampes à vapeur de mercure et leurs dérivés seront donc interdits dès 2015. Dès 2017, ces lampes à vapeur de mercure seront totalement interdites et des rendements plus élevés seront exigés.*

*Dans le cadre de la démarche de l'assainissement de l'éclairage public, l'Etat de Fribourg impose aux communes les exigences suivantes:*

*l'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace (remplacer les anciennes lampes, mettre en place un abaissement nocturne, extinction autant que possible, etc.);*

*les éclairages qui diffusent de la lumière vers le ciel ou qui illuminent le paysage sont interdits;*

*En vertu de l'article 15, al. 5 de la loi cantonale sur l'énergie (LEn) et dans leur rôle d'exemplarité en matière d'énergie, les communes peuvent également prescrire, pour l'ensemble de leur territoire, y compris le domaine privé extérieur, des dispositions particulières afin que l'énergie dans le domaine de l'éclairage soit utilisée de manière efficace et rationnelle.*



### **Assainissement de l'éclairage public**

**Soutien financier du groupe E avec le canton**

Remplacement des lampes à vapeur de mercure  
Diminution de puissance pendant la nuit  
Réduction de puissance des points lumineux  
Délai 2015

Assemblée communale du 11 décembre 2014

*Le Groupe E propose à ses clients un soutien financier. Trois propositions nous sont proposées. La première, consiste au remplacement des lampes à vapeur de mercure, la deuxième est la diminution de puissance pendant la nuit et la troisième consiste en une réduction de puissance des points lumineux. La subvention pour l'assainissement de l'éclairage public va de 50 à 300 francs par point lumineux suivant la variante choisie. Pour notre commune cela représente un montant d'environ 30'000 francs. Le Groupe E a donné aux communes jusqu'en 2015 pour effectuer l'assainissement de l'éclairage public, après cette date ces subventions ne seront plus disponibles.*



### **Assainissement de l'éclairage public**

**Choix du luminaire**

LED (Light-Emitting DIODE)  
50% des nouvelles installation en Suisse se  
mette avec du LED  
70% d'économie d'énergie  
Investissement plus élevé de 25% à 30%

Assemblée communale du 11 décembre 2014

*Le choix de la technologie choisie pour l'ensemble de l'assainissement proposé est le LED (Light-Emitting Diode). Il y a encore quelques années, cette technologie LED dans l'éclairage public était considérée avec un certain scepticisme. Entretemps, d'énormes progrès ont été réalisés et de nombreuses faiblesses ont été corrigées. Grâce aux récents développements, les LED ont gagné la confiance du monde professionnel, des autorités et des associations de la branche. Désormais, un scénario avec des LED doit être envisagé lors de toute planification d'éclairage public. Aujourd'hui,*

plus de 50% des nouvelles installations en Suisse sont déjà réalisées avec des LED. De plus, les LED produisent une lumière moins diffuse que les autres technologies et permettent de n'éclairer que les zones et secteurs qui doivent l'être. Peu gourmands en énergie, les LED autorisent une réduction de puissance temporaire. Avec un système préprogrammé, plusieurs niveaux d'abaissement sont possibles. Un avantage supplémentaire est que l'enclenchement et le déclenchement sont instantanés.

Avec cette technologie LED, nous allons faire une économie d'énergie de près de 70%. Les coûts d'investissement sont plus élevés de 25% à 30% que ceux d'un éclairage traditionnel, mais l'investissement en vaut la peine, car les frais d'électricité et la maintenance diminuent de manière significative.

 <b>Assainissement de l'éclairage public</b>		
<b>Bilan énergétique annuel</b>		
39 lampes au mercure	22'166 kWh	
Coût annuel		<b>3'000</b>
127 lampes au sodium	66'520 kWh	
Coût annuel		<b><u>10'000</u></b>
Total des kWh	88'686 kWh	
<b>Coût annuel</b>		<b>13'000</b>
Contrat de maintenance		<b><u>5'000</u></b>
<b>Total</b>		<b>18'000</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014

Aujourd'hui, nous avons sur le territoire de notre commune 166 lampadaires dont 39 sont équipés à vapeur de mercure et 127 au sodium, pour une consommation annuelle d'environ 90'000 kWh environ pour un coût annuel de 13'000 francs environ. Depuis 2011, nous avons effectué une extinction des points lumineux de certain quartier de 1h à 5h du matin. Cette solution nous a permis de réaliser une économie d'énergie, mais pas suffisamment par rapport à la solution que nous vous proposons.

Au montant de 13'000 francs précité, nous devons y ajouter un contrat de maintenance de 5'000 francs par année. Le coût annuel, électricité et maintenance, est donc de 18'000 francs.

 <b>Assainissement de l'éclairage public</b>		
<b>Bilan énergétique annuel</b>		
166 lampes LED	28'000 kWh	
Coût annuel		4'200
Gain kWh	62'000 kWh	
Gain annuel		13'800
Contrat de maintenance annuel est supprimé		

Assemblée communale du 11 décembre 2014

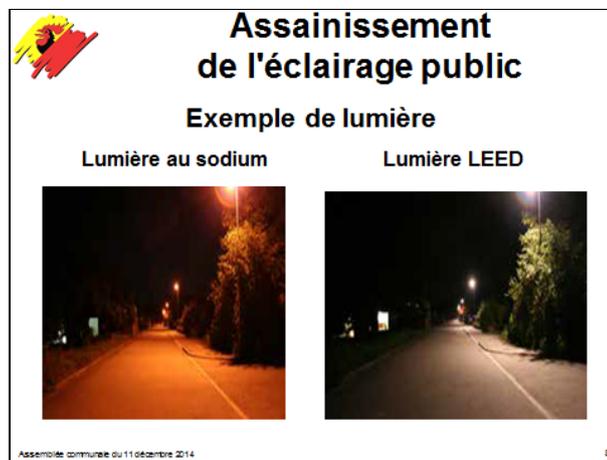
Avec des lampes LED, la consommation estimée devrait être de 28'000 kWh environ pour un coût annuel de 4'200 francs. Au regard de la durée de vie des LED (plus de 100'000 heures, soit environ 20 ans), le contrat de maintenance n'est plus nécessaire. Cela représente une économie de 13'800 francs par année. Seul un contrôle électrique et mécanique quinquennal avec la tenue d'un procès-verbal dudit contrôle doit être effectué, selon les articles 17, 18 et 19 de l'ordonnance sur le courant fort.

**Assainissement de l'éclairage public**  
**Économie sur 20 ans**

Années	Electricité et contrat d'entretien	Electricité	Intérêt	Amortissement
2016	18'000	4'200	3'500	26'250
2017	18'000	4'200	2'975	26'250
2018	18'000	4'200	2'450	26'250
2019	18'000	4'200	1'925	26'250
2020	18'000	4'200	1'400	26'250
2021	18'000	4'200	875	26'250
2022	18'000	4'200	350	17'500
2023 à 2035	234'000	54'600		
	<b>360'000</b>	<b>84'000</b>	<b>13'475</b>	<b>175'000</b>
		Total		<b>272'475</b>
		<b>Economie</b>		<b>87'525</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014

Le tableau suivant compare, pour une durée de vingt ans, les coûts actuels de l'éclairage public avec ceux projetés avec des LED. L'amortissement des 175'000 francs doit être effectué en sept ans (15% par année) et le taux d'intérêt de l'emprunt est estimé à 2% l'an. Il en résulterait une économie d'environ 88'000 francs en vingt ans, soit 4400 francs en moyenne par année.



Selon l'offre du Groupe E, l'investissement pour le changement des 166 points lumineux par des LED se monte à 175'000 francs, la subvention de 30'000 francs étant déjà déduite. Il s'agit de remplacer uniquement les têtes de mât (éléments produisant de la lumière), les mâts des candélabres eux-mêmes ne seront pas remplacés.

**Assainissement de l'éclairage public**

Financement  
par un crédit bancaire      **Fr. 175'000**

**Charges annuelles estimées**

Intérêts	2%	Fr. 175'000	Fr. 3'500
Amortissement	15%	Fr. 175'000	<u>Fr. 26'250</u>
<b>Total charges 1<sup>re</sup> année</b>			<b>Fr. 29'750</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014

M. Didier Steiner remercie M. Guillet pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Point 2.3 de l'ordre du jour : Assainissement de l'éclairage public

Cet investissement correspond tout à fait aux objectifs visés par le conseil fédéral dans sa stratégie énergétique 2050. L'article 5 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000 traite du devoir de l'Etat et des communes. L'alinéa 7 de cet article fixe un délai pour l'assainissement de l'éclairage public jusqu'au 31 décembre 2018. A moyen terme cet investissement apportera de substantielles économies sur les coûts de l'éclairage public.

L'investissement prévu de CHF 175'000 sera financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 29'750 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.

La commission financière remercie le conseil communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mme Aeby, caissière communale et Mme Roulin, perceptrice des impôts pour leur disponibilité et leur travail.

Pour terminer, je remercie mes collègues de la commission financière, Mmes Jacqueline Perler, Stéphanie Minguely, Sylviane Tinguely et M. Pascal Bourguet pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

A son tour de remercier les membres de la commission financière. M. Steiner tient à souligner le très bon travail effectué par cette commission et surtout l'entente fructueuse qu'il règne entre celle-ci et le Conseil communal. Il peut assurer que ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

**Assainissement  
de l'éclairage public**

**Questions et vote**

Financement  
par un crédit bancaire **Fr. 175'000**

**Charges annuelles estimées**

Intérêts	2%	Fr. 175'000	Fr. 3'500
Amortissement	15%	Fr. 175'000	<u>Fr. 26'250</u>
Total charges	1 <sup>re</sup> année		<b>Fr. 29'750</b>

Assemblée communale du 11 décembre 2014 11

**Question** :

**M. Markus Zahno** confirme que les LED durent très longtemps. Il demande qui va nettoyer les toiles d'araignée à l'intérieur de ces lampes. Il a eu de l'expérience auprès de son employeur, c'est toujours plein de ces bestioles.

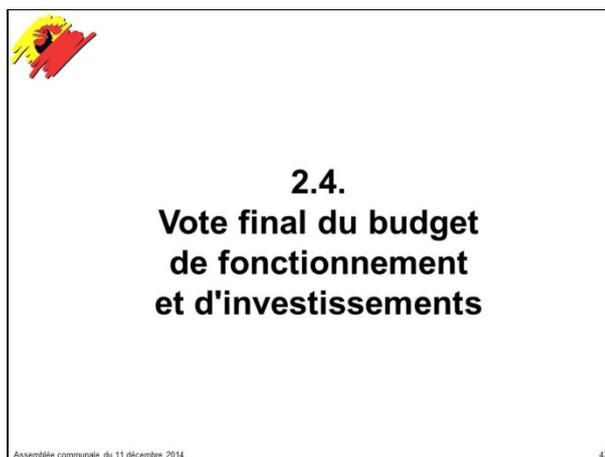
**M. Vincent Guillet** répond qu'aujourd'hui nous avons un contrat avec le Groupe E. Là avec les nouveau LED, ce sera au personnel communal de s'en charger. Nous louerons une nacelle pour faire le nettoyage des lampes. Les fournisseurs ont promis qu'il y avait beaucoup moins d'entretien sur ces LED que sur les lampes à sodium qu'on a actuellement.

*La parole n'étant plus demandée, M. Steiner passe au vote.*

**Vote** : **L'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public pour un montant à financer de 175'000 francs, est accepté par 66 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement



M. Didier Steiner passe au point 2.4 de l'ordre du jour, vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements.

Il procède aux deux votes. D'abord celui qui concerne le budget de fonctionnement. Et ensuite seulement, celui concernant le budget d'investissements.

Le rapport de la commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté à l'assemblée. Pour rappel, la commission préavise favorablement ces deux budgets.

Donc, nous avons pour le budget de fonctionnement, un total de charges de 4'891'540 francs, un total des produits de 4'792'920 francs, soit un excédent de charges de 98'620 francs.

M. Steiner passe au vote du budget de fonctionnement.

44

Assemblée communale du 11 décembre 2014

<b>Vote final des budgets</b>	
<b>Budget de fonctionnement</b>	
Total des charges	Fr. 4'891'540
Total des produits	<u>Fr. 4'792'920</u>
Excédent de charges	Fr. 98'620

**Vote** : **Le budget de fonctionnement 2015 est accepté à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

Le budget final d'investissements proposé au vote de l'Assemblée se présente avec un total de charges de 3'106'580 francs, un total des produits de 590'360 francs, soit un excédent de charges de 2'516'220 francs.

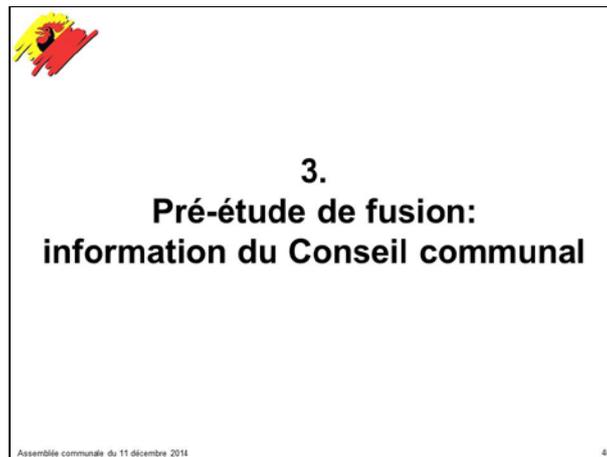
M. Steiner procède au vote du budget d'investissements.

	
<b>Vote final des budgets</b>	
<b>Budget d'investissements</b>	
Total des charges	Fr. 3'106'580
Total des produits	<u>Fr. 590'360</u>
Excédent de charges	Fr. 2'516'220
<small>Assemblée communale du 11 décembre 2014</small>	
<small>45</small>	

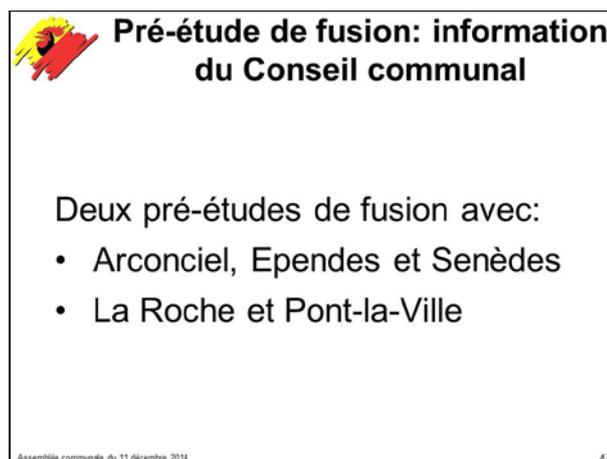
**Vote : Le budget d'investissements 2015 est accepté à l'unanimité.**

M. Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal. Les budgets sont toujours aussi difficiles à boucler et des coupes douloureuses ont été réalisées. Cet exercice pratiqué annuellement par le Conseil ne le réjouit pas, mais force est de constater qu'il le fait dans un esprit positif et constructif pour le bien de la collectivité. M. Steiner remercie ses collègues pour leur soutien.

### 3. Pré-étude de fusion – information du Conseil communal



M. Didier Steiner passe au point 3 de l'ordre du jour, information du Conseil communal concernant les pré-études de fusion.



Depuis le début de l'année 2014, votre Conseil communal a réalisé une pré-étude de fusion avec les communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes. Un inventaire exhaustif des immeubles communaux, des infrastructures, des collaborations intercommunales et des structures organisationnelles de chaque commune a été établi. De plus, une analyse financière de la fusion projetée a été faite par le Service des communes.

De ces analyses, il ressort que la situation financière, la capacité d'investissement et le taux d'impôt n'en seraient pas fortement modifiés. De plus, les objectifs initiaux de la fusion fixés par le Conseil communal ne seraient pas atteints par le groupement de ces quatre communes. En effet, de par sa taille, environ 3500 habitants, la nouvelle commune ne nous permettrait pas une organisation plus professionnelle, ni plus efficace que celle que nous connaissons aujourd'hui, tant pour les administrations et les prestations publiques que pour vos autorités. Ainsi, les prestations dont nous pourrions faire bénéficier la population à l'issue de la fusion ne se différencieraient nullement de celles que nous offrons aujourd'hui déjà. Un bassin d'au moins 6000 habitants est nécessaire pour permettre une autre organisation des tâches communales par l'instauration de services et l'engagement de spécialistes en particulier pour les travaux publics, la gestion des bâtiments et pour l'aménagement du territoire et les constructions. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a décidé de ne pas pousser plus avant la réflexion et d'arrêter ce processus de fusion.

Quant à elles, les communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes poursuivent seules l'étude de fusion.

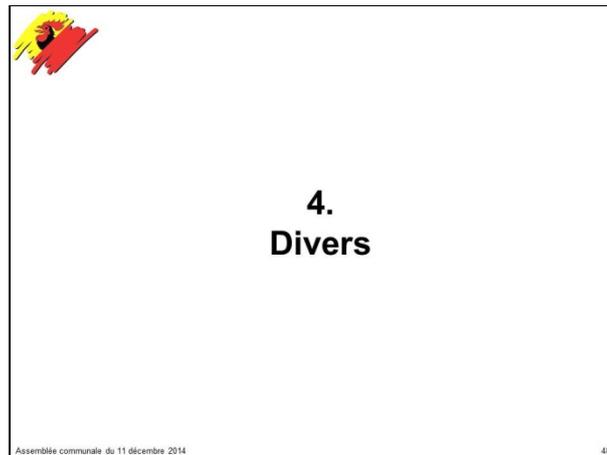
Une seconde pré-étude de fusion a également débutée avec les communes de La Roche et Pont-la-Ville. Cependant, nous n'avons pas réussi à obtenir de nos voisins de la Gruyère les inventaires permettant une analyse primaire, ce qui nous fait douter de leur volonté réelle de fusion à court ou moyen terme. Par ailleurs, avec cette fusion, nous n'arriverons pas non plus à atteindre les objectifs minimaux déjà mentionnés. Dès lors, le Conseil communal a également décidé de renoncer à poursuivre les discussions en vue d'une fusion avec les communes de La Roche et Pont-la-Ville.

**Question** :

**M. Jérémie Forney** demande, par curiosité, comment est calculé le bassin de 6'000 habitants. S'il s'agissait d'un calcul de base, on aurait peut-être pu se passer de la pré-étude.

**M. Didier Steiner** répond que ce chiffre de base est calculé par rapport aux communes qui ont une taille similaire et leur manière de fonctionnement. La taille de 6'000 habitants comptait également toutes les communes pour une fusion de toutes les communes du Plateau du Mouret. Là on aurait pu travailler différemment d'aujourd'hui. Ce qu'on constate aussi c'est qu'une commune de 3'000 habitants, comme Le Mouret par exemple, travaille comme nous. On voit ainsi que faire une fusion pour 3'000 habitants, cela ne sert à rien. Le seul avantage qu'on aurait pu trouver, aurait été de faire une étape intermédiaire en vue d'une plus grande fusion. Mais comme les citoyens du Mouret ont été consulté via un sondage et qu'ils ont refusé à une grande majorité d'entrer en matière pour une fusion avec les autres communes du Plateau, on a aussi décidé qu'il fallait en rester là.

#### 4. Divers



M. Didier Steiner passe au point 4, les divers.

#### **Covoiturage**

*Vous l'avez peut-être déjà remarqué, deux places de parc sont réservées aux véhicules des participants au covoiturage sur la place de parc devant l'église.*

*Le Conseil communal est, via l'association des communes fribourgeoises, partenaire de ce projet. L'adresse du site est: [www.frimobility.ch](http://www.frimobility.ch). Nous vous encourageons à utiliser ce site.*

*Des flyers concernant Frimobility seront disponibles au fond de la salle.*

#### **Informations diverses**

*Je vous annonce qu'une séance d'information concernant le développement du chauffage à distance aura lieu le mercredi 14 janvier 2015 à 19 heures à l'auberge de la Croix Blanche à Treyvaux. Vous en serez encore informés prochainement via un tout ménage.*

#### **Télémixte La Berra**

*Nous sommes encore en possession de quelques billets pour un trajet en télémixte durant la saison d'été à La Berra. Le Conseil communal a décidé de vous remercier de votre présence ce soir en vous remettant, à chacun, deux billets. Mes collègues du Conseil vous les distribueront à l'issue de cette assemblée.*

*Le Conseil en terminé avec ses présentations et informations. La parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques.*



## Divers

**Covoiturage**  
Deux places de parc réservées sur la place de parc devant l'église.  
<http://www.frimobility.ch>

**Chauffage à distance**  
Séance d'information le mercredi 14 janvier 2015 à 19 heures à l'auberge de la Croix Blanche

Assemblée communale du 11 décembre 2014 49

**Question** :

**M. Camille Boschung** demande s'il n'y a pas un projet pour réaménager la déchetterie, l'améliorer.

**M. Didier Steiner** répond qu'un projet est en cours. Elle est prévue au plan financier 2016

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner remercie toutes les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée :

*Cette année 2014 touche à sa fin et je résume en quelques mots les évènements importants pour notre commune qui se sont passés cette année.*

*D'abord, nous avons subi, à plusieurs reprises, les foudres de la météo et en particulier des inondations. Plusieurs d'entre vous en ont été victimes et, fort heureusement, nous n'avons déploré que, si j'ose dire, des dégâts matériels.*

*Ensuite, l'acquisition de l'immeuble de l'hoirie Dousse et des terrains sous l'église acceptés par les assemblées des 10 avril et 18 septembre. Ces achats, les rénovations et les aménagements prévus doteront notre village d'infrastructures modernes et indispensables à l'accueil extrascolaire et à la création, dans ce même bâtiment, de quatre appartements de trois pièces et demie. Cet investissement conséquent dotera notre commune d'infrastructures indispensables au regard de l'évolution notre société.*

*Enfin, le maintien à Treyvaux du magasin Coop qui a subi d'importants travaux de transformation et a été l'occasion d'une belle fête d'inauguration. Ce magasin, non seulement assure une offre variée grâce à son assortiment de produits, mais, de par sa proximité, vous permet d'effectuer vos courses à Treyvaux.*

*Dans le même ordre d'idée, je mentionnerai encore l'arrivée de notre nouveau boulanger Noël Waeber qui assure avec tous les autres commerces locaux un service de qualité et de proximité.*

*Comme nous pouvons le constater, tout est en place pour poursuivre le développement de notre beau village.*

*Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble du personnel communal, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers, les membres des commissions communales ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour le bon fonctionnement de nos institutions.*

*J'adresse tous mes remerciements aux présidents et présidentes ainsi qu'aux membres des comités des sociétés locales. Grâce à leur engagement, à leur dévouement, nous avons la chance d'avoir un village dynamique où il se passe toujours quelque chose. Je relève aussi que les sociétés locales sont un facteur important d'intégration pour les jeunes et les nouveaux habitants.*

*Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent dans leurs tâches.*

*Il me reste à vous adresser au nom du Conseil communal et en mon nom, tous mes vœux pour 2015. Des vœux de paix, des vœux de joie, des vœux de santé et de bonheur pour vous et pour vos proches.*

*Je souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et une bonne rentrée dans vos foyers.*

L'assemblée est levée à 20h50

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner